

Votre programme de formation CS

suivant le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne

L'apprentissage en conduite supervisée est possible à partir de 18 ans pour la conduite d'un véhicule dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, affecté au transport de personnes ou de marchandises, disposant de 9 places assises maximum, avec une remorque dont le PTAC : est < ou = à 750 kg ou > à 750 kg, s'il ne dépasse pas le poids à vide du véhicule et que le PTAC du véhicule et de la remorque ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Alain

ECOLE de CONDUITE

Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée. Elle s'applique à la catégorie B du permis de conduire. Elle peut se faire soit directement à l'issue de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

1 - **MAÎTRISER** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2 - **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3 - **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4 - **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

LES ÉTAPES DE LA FORMATION :

- une formation théorique : à l'issue de laquelle vous devez avoir réussi l'examen code (ETG).

- une formation pratique : dont le nombre est défini après l'évaluation de départ ; minimum 20 heures de conduite (ou 13 heures si permis BEA) vous amenant au niveau du titulaire du permis de conduire (Programme de formation requis ci-dessus).

Si vous optez pour la formation en conduite supervisée suite à un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire : Vous devrez passer un rendez-vous préalable de 2 heures avec le moniteur en présence d'un accompagnateur afin d'obtenir une autorisation de conduire en conduite supervisée.

Une fois la formation validée, l'attestation de fin de formation remise par l'enseignant et l'extension de garantie d'assurance définie, vous pourrez conduire avec vos accompagnateurs sans limite de temps, ni kilométrage impartis.

LA PRÉSENTATION AU PERMIS DE CONDUIRE :

Au terme de votre formation CS, nous organiserons les modalités de votre présentation à l'épreuve du permis de conduire.

Quand vous obtiendrez le permis de conduire, l'auto-école vous délivrera une attestation de fin de conduite supervisée. Cette attestation sera à remettre à votre assureur.

En cas de succès, la formation en conduite supervisée ne réduit pas la durée de la période probatoire du permis de conduire et les nouveaux titulaires disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 3 ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ✓ Moyens audio-visuels (vidéo projection)
- ✓ Véhicules boîte manuelle ou automatique de catégorie B
- ✓ Zones de circulations adaptées aux compétences 1-2-3-4
- ✓ Livret et fiche de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ✓ Méthodes magistrales et interrogatives pour les enseignements théoriques
- ✓ Méthodes démonstratives, guidage dégressif et accompagnement vers l'autonomie pour la pratique hors circulation et en circulation
- ✓ Auto-évaluation au fil des compétences

FORMATEURS :

- ✓ Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R, ou du titre professionnel E.C.S.R

VALIDATION :

- ✓ Délivrance du permis de conduire (après réussite aux examens)